

La réforme des rythmes scolaires à Antony



Une année par le bout du nez...

Janvier à juin 2013 : bonne volonté et concertation

- La mairie affiche la **volonté de mettre en œuvre la réforme**
- Phase de **concertation avec les associations de parents**
- Services municipaux favorables à la demi-journée supplémentaire le samedi, plus facile par rapport à l'organisation des activités dans les centres de loisirs
- MAIS la mairie annonce que le choix du mercredi ou du samedi sera fait après **consultation des parents**, en fin d'année scolaire

Juin à septembre 2013: mercredi vs samedi

- Consultation des parents sur la base d'un **document différent** de ce qui avait été décidé en concertation avec les représentants des parents d'élèves
- Choix majoritaire des parents : le **mercredi matin**
- Les enseignants ont voté majoritairement pour le samedi matin (cf second vote, printemps 2014...)

Septembre à décembre 2013: retournement de veste

- La mairie souhaite présenter un projet au CDEN du 17 décembre, après vote en conseils d'école
- **Conseils d'école** en novembre : la mairie propose un projet pour la maternelle, et un pour l'élémentaire
- **Pas de consensus** entre les conseils, ni en leur sein...
- La mairie décide de proposer au CDEN un projet encore différent, identique en maternelle et élémentaire
- Finalement, le maire annonce vouloir **consulter à nouveau directement les parents...**

Décembre 2013 à mars 2014 : jouer la montre

- Les associations de parents affirment que **le lieu du débat doit être le conseil d'école** ; nous obtenons la tenue de conseils extraordinaires
- Débats animés lors de ces conseils, pas de consensus mais **majorité en faveur des TAP en fin de journée**, sur des durées différentes en maternelle (45 mn) et élémentaire (1 h 30 un jour sur deux)
- La mairie revient à son idée de consulter les parents
- Le **questionnaire** envoyé propose deux projets, encore différents de ceux soumis aux conseils d'école...

Avril 2014 : réforme low-cost

- **Les parents** votent majoritairement pour un projet avec TAP en fin de journée (ci-contre, n° 2) ; **les enseignants** votent plutôt pour un projet sans TAP, avec simple allongement de la pause méridienne (n° 1)
- La mairie décide de **pondérer les résultats à parité** entre parents et enseignants (ce qui n'avait pas été le cas lors de la première consultation, en juin 2013)
- **Le projet retenu est décevant** : pas de TAP, simple allongement de la pause méridienne

Bilan : tout ça pour ça !?!

Le choix du mercredi

- La mairie n'y était pas favorable pour des raisons de coûts et de difficulté d'organisation
- Au sein de l'UL FCPE, débat, pas de consensus sur ce point
- La consultation des parents, voulue par la mairie, a conduit à retenir le mercredi, dès la fin juin 2013

Extrait du document diffusé par la mairie lors d'une réunion de présentation de ses projets, le **14 octobre 2013** :

« **Une certitude est la volonté affichée de Monsieur le Maire de proposer des TAP de qualité** »

PROJET soumis aux conseils d'école de NOVEMBRE

MATERNELLES :

- classe de 9 h à 12 h et de 14 h 15 à 16 h 30
- pause de 12 h à 13 h 30
- « activités ludiques et calmes » de 13 h 30 à 14 h 15

ELEMENTAIRES :

- classe de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h ou 16 h 30
- pause de 12 h à 13 h 30
- TAP de 15 h à 16 h 30 un jour sur deux, en alternance

PROJET envisagé pour le CDEN de DECEMBRE

MATERNELLES et ELEMENTAIRES identiques :

- classe de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30
- pause de 12 h à 14 h, avec 30 mn de TAP
- mercredi matin : 2 h seulement

PROJET soumis aux parents et aux enseignants lors de la consultation de mars 2014

❖(1) MATERNELLES et ELEMENTAIRES identiques :

- classe de 9 h à 12 h et de 13 h 45 à 16 h
- pause de 12 h à 13 h 45 h, avec « ateliers récréatifs »
- mercredi matin : 3 h

C'est ce projet qui est choisi plutôt que l'autre :

❖(2) Deux organisations différentes :

MATERNELLES

- classe de 9 h à 12 h et de 14 h 15 à 16 h 30
- pause de 12 h à 13 h 30
- « activités ludiques et calmes » de 13 h 30 à 14 h 15

ELEMENTAIRES

- classe de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h ou 16 h 30
- pause de 12 h à 13 h 30
- TAP de 15 h à 16 h 30 un jour sur deux, en alternance